



Tuer ? C'est comme un sport

Par [Jean-Frédéric Légaré-Tremblay](#)

Mondialisation.ca, 29 septembre 2010

[Le blogue de Jean-Frédéric Légaré-Tremblay](#)

29 septembre 2010

Région : [États-Unis](#), [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Guerre USA OTAN](#)

Analyses: [AFGHANISTAN](#)

Morbide. Un soldat américain accusé du meurtre de trois civils afghans raconte dans une vidéo obtenue par ABC News et CNN comment lui et d'autres membres de son équipe, surnommée « Kill Team », avaient tué ces civils. En gros : de façon aléatoire... et pour le sport.

Dans cette vidéo où il répond aux questions de l'enquêteur de l'armée, Jeremy N. Morlock, 22 ans, [explique que dans l'un des assassinats](#), le leader du peloton, le sergent Calvin Gibbs, a arrangé la scène pour donner l'impression que l'équipe était menacée. Il a donc placé une grenade russe aux côtés de l'Afghan, apparemment coopératif, après l'avoir plaqué contre un mur. Puis, continue-t-il, Gibbs lui aurait lancé : « *All right, dude, wax this guy. Kill this guy, kill this guy.* » On devine la suite...

Morlock et quatre autres militaires américains, dont le sergent Gibbs, sont accusés de meurtre, et 12 autres membres supposés de la « Kill Team » font face à des accusations moindres. Si Morlock est reconnu coupable de toutes les charges retenues contre lui, il pourrait être condamné à la peine de mort.

Dans une veine tout aussi morbide, d'autres soldats interrogés ont affirmé que [Gibbs collectionnait des parties du corps de ses victimes](#) en guise de trophées, tant en Irak qu'en Afghanistan. Il est accusé d'avoir gardé en sa possession des phalanges, un crâne et une dent.

Pour sa défense du jeune Morlock, son avocat — interviewé dans la vidéo ci-dessus — affirme que le témoignage de son client n'est pas valide, en raison de la médication sous laquelle il était. En clair : il était drogué. Selon lui, Morlock, qui a survécu à plusieurs explosions après avoir roulé sur des engins explosifs improvisés le long des routes, avalaient ses médicaments « comme on avale des bonbons ». Lorsqu'il a été interrogé, en mai, il avait en sa possession deux types d'antidépresseurs, un relaxant pour les muscles, deux types de somnifères et un antidouleur contenant de la codéine. Cela pourrait d'ailleurs expliquer que son client a quelque peu l'air d'un zombie sur la vidéo.

La source originale de cet article est [Le blogue de Jean-Frédéric Légaré-Tremblay](#)

Copyright © [Jean-Frédéric Légaré-Tremblay](#), [Le blogue de Jean-Frédéric Légaré-Tremblay](#), 2010

Articles Par : [Jean-Frédéric Légaré-Tremblay](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca